

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2017

Examen préliminaire

Cette épreuve contient :

- * Instructions pour répondre à l'épreuve et barème de notation 2017/P/FR/1
- * Questions juridiques (Questions 1 à 10) 2017/P/FR/2-11
- * Analyse de revendications (Questions 11 à 20) 2017/P/FR/12-34
- * Annexes : calendriers pour 2016 et 2017 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces 2017/P/FR/35-36

Instructions pour répondre à l'épreuve et barème de notation

1. L'examen préliminaire est une épreuve sous forme de questionnaire à choix multiple. Il comprend 20 questions au total, 10 questions portant sur des connaissances juridiques (questions 1 à 10) et 10 questions portant sur l'analyse de revendications (questions 11 à 20). Les questions doivent être répondues en remplissant les cercles sur la feuille de réponse imprimée au verso de votre feuille de couverture personnelle. L'examen dure quatre heures.

a) Chaque question X contient 4 affirmations distinctes, à savoir X.1, X.2, X.3 et X.4. Pour chaque affirmation X.1, X.2, X.3 et X.4, les candidats doivent indiquer sans ambiguïté sur la feuille de réponse si l'affirmation est vraie ou fausse. Pour chacune des affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4, une seule réponse peut être donnée, soit vraie soit fausse. Chacune des affirmations figurant dans une question doit être examinée indépendamment des autres.

b) Pour indiquer qu'une affirmation X.1, X.2, X.3 ou X.4 est vraie, le cercle correspondant à la réponse "vraie" doit être noirci à l'aide d'un crayon noir à mine moyenne HB. Pour indiquer qu'une affirmation X.1, X.2, X.3 ou X.4 est fausse, le cercle correspondant à la réponse "fausse" doit être noirci à l'aide d'un crayon noir à mine moyenne HB.

c) Si, en réponse à une affirmation X.1, X.2, X.3 ou X.4, le candidat n'indique pas si l'affirmation est vraie ou fausse, ou s'il indique vraie **et** fausse, alors la réponse à cette affirmation ne sera pas considérée comme correcte. En conséquence, si un candidat noircit en totalité ou en partie un cercle qu'il n'a pas l'intention de proposer comme réponse, il est capital qu'il efface entièrement toute inscription figurant dans ce cercle.

(d) Il n'est pas possible d'ajouter des notes ou des remarques à l'attention de l'examineur. Toute mention de ce type sera ignorée.

2. Chaque candidat n'aura droit qu'à une seule feuille de réponse.

3. Notation

(a) Points accordés pour chaque question

Si, dans une question X, aucune des réponses apportées aux affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4 n'est correcte, ou si une seule de ces réponses est correcte, aucun point ne sera accordé pour cette question X.

Si, dans une question X, deux des réponses apportées aux affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4 sont correctes, 1 point sera accordé pour cette question X.

Si, dans une question X, trois des réponses apportées aux affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4 sont correctes, 3 points seront accordés pour cette question X.

Si, dans une question X, les quatre réponses apportées aux affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4 sont correctes, 5 points seront accordés pour cette question X.

(b) Total des points accordés

Le nombre total de points accordés pour l'examen préliminaire est la somme des points obtenus à chaque question, attribués selon la méthode décrite ci-dessus.

Questions juridiques

Question 1

Giorgio a déposé valablement une demande de brevet italien IT-G en tant que premier dépôt. IT-G divulgue un cadre en métal pour un dispositif X, de préférence en aluminium. IT-G a été déposée en avril 2016 et retirée en mai 2016. En septembre 2016, un cadre en acier pour un dispositif X a été rendu accessible au public dans un catalogue. Aujourd'hui, le 6 mars 2017, Giorgio dépose une demande de brevet européen EP-G revendiquant la priorité d'IT-G. La revendication 1 d'EP-G porte sur un cadre en métal pour un dispositif X. La revendication 2 d'EP-G porte sur un cadre en acier pour un dispositif X. La revendication 3 d'EP-G porte sur un cadre en aluminium pour un dispositif X. La revendication 4 d'EP-G porte sur un cadre en cuivre pour un dispositif X.

Pour chacune des affirmations 1.1 – 1.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 1.1 Le catalogue constitue un état de la technique selon l'article 54(2) CBE pour la revendication 1 d'EP-G.
- 1.2 Le catalogue constitue un état de la technique selon l'article 54(2) CBE pour la revendication 2 d'EP-G.
- 1.3 Le catalogue constitue un état de la technique selon l'article 54(2) CBE pour la revendication 3 d'EP-G.
- 1.4 Le catalogue constitue un état de la technique selon l'article 54(2) CBE pour la revendication 4 d'EP-G.

Questions juridiques

Question 2

Jill a déposé la demande internationale PCT-J le 4 août 2014 sans revendiquer de priorité. PCT-J a été publiée avec le rapport de recherche internationale en février 2016. L'administration chargée de la recherche internationale était l'Institut nordique des brevets. Aujourd'hui, le 6 mars 2017, Jill décide d'entrer dans la phase européenne auprès de l'OEB.

Pour chacune des affirmations 2.1 – 2.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 2.1 Une condition pour entrer valablement dans la phase européenne avec PCT-J est qu'une taxe annuelle doit être payée.
- 2.2 Une condition pour entrer valablement dans la phase européenne avec PCT-J est que la taxe de désignation doit être payée.
- 2.3 Pour l'entrée dans la phase européenne de PCT-J aujourd'hui, au moins une taxe pour la poursuite de la procédure doit être payée.
- 2.4 Pour PCT-J, l'OEB doit établir une recherche européenne complémentaire.

Questions juridiques

Question 3

Pour chacune des affirmations 3.1 – 3.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

La demande de brevet européen suivante est en instance aujourd'hui, le 6 mars 2017 :

- 3.1 Une demande de brevet européen EP1, pour laquelle une réponse à une notification selon la règle 71(3) CBE aurait dû être déposée au plus tard le 2 mars 2017 et pour laquelle le demandeur n'a pas déposé de réponse.
- 3.2 Une demande de brevet européen EP2, pour laquelle la taxe annuelle venant à échéance le 30 juin 2016 n'a pas encore été payée et pour laquelle l'OEB a envoyé une notification de la perte d'un droit datée du 2 février 2017.
- 3.3 Une demande de brevet européen EP3, laquelle a été rejetée par décision écrite datée du 28 décembre 2016.
- 3.4 Une demande de brevet européen EP4, pour laquelle la décision relative à la délivrance du brevet européen est datée du 6 mars 2017.

Questions juridiques

Question 4

Aujourd'hui, le 6 mars 2017, Adrienn a déposé auprès de l'OEB une demande de brevet européen EP-A. Adrienn est domiciliée en Hongrie. Une description en hongrois et deux dessins constituent les pièces de la demande EP-A.

Pour chacune des affirmations 4.1 – 4.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 4.1 Adrienn a droit à une réduction de la taxe de dépôt.
- 4.2 Conformément aux dispositions de la CBE, Adrienn doit déposer une ou plusieurs revendications dans un délai de deux mois à compter du dépôt d'EP-A.
- 4.3 Conformément aux dispositions de la CBE, Adrienn doit déposer la traduction de la description dans un délai de deux mois à compter du dépôt d'EP-A.
- 4.4 Conformément aux dispositions de la CBE, Adrienn doit payer la taxe de dépôt dans un délai de deux mois à compter du dépôt d'EP-A.

Questions juridiques

Question 5

Un acte de recours a été valablement déposé le 3 février 2017 contre la décision de rejeter la demande de brevet européen EP-B. La décision est datée du 5 décembre 2016. Selon la décision, la revendication 1 de l'unique requête n'est pas nouvelle par rapport à D1 et n'est pas inventive par rapport à D2 en combinaison avec les connaissances générales de l'homme du métier. Le mémoire exposant les motifs du recours n'a pas encore été déposé.

Pour chacune des affirmations 5.1 – 5.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 5.1 Le mémoire exposant les motifs du recours doit être déposé au plus tard le 5 avril 2017.
- 5.2 La taxe de recours est remboursée si le demandeur retire le recours aujourd'hui, le 6 mars 2017.
- 5.3 Conformément aux dispositions de la CBE, s'il n'est pas fait droit au recours dans un délai de quatre mois après la réception du mémoire exposant les motifs, il doit être déféré à la chambre de recours.
- 5.4 La division d'examen accordera une révision préjudicielle, si le demandeur arrive à convaincre la division d'examen que la revendication 1 de l'unique requête est nouvelle par rapport à D1.

Questions juridiques

Question 6

La mention de la délivrance du brevet européen EP-V a été publiée le 18 mai 2016. Un acte d'opposition contre EP-V a été déposé le 20 février 2017 auprès de l'OEB. Aujourd'hui, on est le 6 mars 2017.

Pour chacune des affirmations 6.1 – 6.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 6.1 L'acte d'opposition a été déposé dans le délai d'opposition.
- 6.2 Si la taxe d'opposition n'a pas encore été payée, alors l'opposition ne sera pas réputée formée.
- 6.3 Si l'opposition n'est pas recevable car les faits et les preuves présentés dans l'acte d'opposition n'appuient pas les motifs d'opposition, une option valable pour l'opposant serait de déposer des documents supplémentaires plus pertinents plus tard dans la procédure.
- 6.4 Si l'acte d'opposition n'indique pas le nom du titulaire du brevet, l'opposant aura la possibilité de remédier à cette irrégularité.

Questions juridiques

Question 7

Un brevet européen EP-M a été délivré avec une seule revendication. La revendication a pour objet :

«Composition d'acier M.»

Une opposition recevable a été formée à l'encontre d'EP-M et le motif d'opposition est un défaut de nouveauté. L'acte d'opposition a été notifié au titulaire du brevet qui, en réponse, a déposé une revendication modifiée comme requête principale. La revendication modifiée a pour objet :

«Couche très mince d'une composition d'acier M.»

La modification est supportée par la description d'EP-M telle que déposée initialement.

Pour chacune des affirmations 7.1 – 7.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 7.1 La revendication modifiée n'est recevable selon la règle 80 CBE que si la revendication modifiée est nouvelle par rapport à l'état de la technique citée.
- 7.2 L'opposant ne peut valablement soulever d'objection de défaut de clarté de la revendication modifiée car un défaut de clarté n'est pas un motif d'opposition.
- 7.3 Le titulaire du brevet a le droit de déposer des modifications en réponse à la notification qui l'informe de l'acte d'opposition.
- 7.4 La présente requête du titulaire du brevet est de rejeter l'opposition.

Questions juridiques

Question 8

La division d'examen a émis une notification selon l'article 94(3) CBE pour la demande de brevet européen EP-R. La notification est datée du 7 septembre 2016. Le délai fixé dans cette notification est de quatre mois. Le 31 décembre 2016, le mandataire est devenu incapable et l'OEB en a été informé le 10 janvier 2017. Le 12 janvier 2017, la division juridique de l'OEB a décidé d'interrompre la procédure concernant EP-R. Aujourd'hui, le 6 mars 2017, l'OEB est informé de la constitution d'un nouveau mandataire pour EP-R.

Pour chacune des affirmations 8.1 – 8.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 8.1 La notification est réputée remise le 19 septembre 2016 car le 17 septembre 2016 est un samedi.
- 8.2 L'interruption de la procédure est effective à compter du 12 janvier 2017.
- 8.3 Après la reprise de la procédure pour EP-R, la notification datée du 7 septembre 2016 sera réputée nulle et sans effet et sera signifiée de nouveau au nouveau mandataire.
- 8.4 Pour l'interruption de la procédure, aucune taxe d'administration ne doit être acquittée.

Questions juridiques

Question 9

Aujourd'hui, le 6 mars 2017, un demandeur souhaite déposer une nouvelle demande de brevet européen afin de protéger une invention portant sur le traitement de la maladie X par l'utilisation de la substance Z. Un article scientifique pré-publié divulgue l'utilisation de la substance Z pour traiter la maladie Y. La maladie Y et la maladie X sont des maladies du corps humain. La maladie Y n'a absolument aucun rapport avec la maladie X.

Pour chacune des affirmations 9.1 – 9.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

La revendication suivante satisfait aux exigences de la CBE :

- 9.1 Utilisation de la substance Z pour la fabrication d'un médicament pour le traitement de la maladie X.
- 9.2 Substance Z destinée à être utilisée dans le traitement de la maladie X.
- 9.3 Méthode de traitement de la maladie X par l'utilisation de la substance Z.
- 9.4 Substance Z destinée à être utilisée comme médicament.

Questions juridiques

Question 10

La demande internationale PCT-A a été valablement déposée le 4 janvier 2017 auprès de l'OEB. PCT-A revendique valablement la priorité d'une demande de brevet néerlandais NL-A, déposée le 31 janvier 2016. Aujourd'hui, le 6 mars 2017, le rapport de recherche internationale pour PCT-A a été transmis au demandeur.

Pour chacune des affirmations 10.1 – 10.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 10.1 Un examen préliminaire international pour PCT-A devant l'OEB peut être valablement requis le 30 novembre 2017.
- 10.2 Une taxe de traitement est due pour requérir l'examen préliminaire international pour PCT-A devant l'OEB.
- 10.3 Le demandeur a le droit de communiquer oralement avec l'OEB en tant qu'administration chargée de l'examen préliminaire international.
- 10.4 Si des revendications modifiées pour PCT-A sont reçues par le Bureau international avant l'achèvement de la préparation technique de la publication internationale, alors la publication internationale de PCT-A inclura également le texte des revendications modifiées.

Analyse de revendications

Description de la demande de brevet du client (Déposée le 1^{er} mars 2014)

[001] La présente invention concerne des brosses à dents destinées à un usage humain. Les brosses à dents sont utilisées en combinaison avec du dentifrice par des femmes, des hommes et des enfants pour éliminer la plaque dentaire des dents.

[002] Les brosses à dents comprennent des poils qui sont liés à un corps de brosse. Dans les brosses à dents connues, le corps de la brosse comprend une tête de brosse qui soutient les poils, un manche que l'utilisateur tient pendant le brossage de ses dents, et un col entre le manche et les poils. Dans de telles brosses à dents connues, les poils se présentent sous la forme d'une pluralité de touffes de poils. La présentation séparée de touffes de poils permet aux poils d'être fabriqués à partir d'un matériau différent de celui du corps de brosse. Les touffes de poils sont soit liées à la tête de la brosse au cours de la production du corps de la brosse, soit liées à la tête de la brosse dans une étape séparée après que le corps de la brosse ait été produit.

[003] Un inconvénient de ces brosses à dents connues consiste en ce que les utilisateurs ont besoin d'être formés par des dentistes pour atteindre une élimination optimale de la plaque dentaire. Si les utilisateurs n'ont pas été formés de manière appropriée, il est probable qu'ils n'atteignent que des résultats moindres. La plaque dentaire restante peut donner naissance à des caries dentaires, ce qui est très indésirable.

[004] Un objet de la présente invention est de fournir des brosses à dents qui surmontent cet inconvénient. Ce but est atteint par l'objet des revendications ci-jointes. En particulier, la présente invention est basée sur la découverte surprenante que la quantité de plaque dentaire éliminée peut être augmentée par une transmission de vibrations supplémentaires aux poils. Ces vibrations sont générées par un vibreur électrique à l'intérieur du corps de la brosse. De préférence, le vibreur fonctionnant électriquement se situe dans le manche avec un appareil de contrôle et une batterie. Dans la présente invention, l'appareil de contrôle agit comme un moyen de commutation pour alimenter sélectivement en énergie électrique un élément fonctionnant électriquement à partir de la batterie, car l'appareil de contrôle connecte et déconnecte le vibreur de la batterie.

Analyse de revendications

[005] Brève description des dessins:

La FIG. 1 montre une vue en coupe d'une brosse à dents 100 selon un premier mode de réalisation de l'invention.

La FIG. 2 montre une vue en coupe d'une brosse à dents 200 selon un deuxième mode de réalisation de l'invention.

La FIG. 3 montre une vue en coupe d'une brosse à dents 300 selon un troisième mode de réalisation de l'invention.

La FIG. 4 montre une vue en coupe d'une brosse à dents 400 selon un quatrième mode de réalisation de l'invention.

[006] La brosse à dents 100 selon le premier mode de réalisation de la FIG. 1 comprend un corps de brosse unitaire dans lequel la tête de la brosse est reliée de manière fixe au manche. Le corps de brosse unitaire comprend une zone de poils 110, un manche 130 et un col 111 entre les deux. Une pluralité de touffes de poils 120 est assujettie dans la zone de poils 110. Le manche 130 comprend un bouton-poussoir 132, un appareil de contrôle 133, un vibreur 134 et une batterie 135. L'appareil de contrôle 133 est connecté au bouton-poussoir 132, au vibreur 134 et à la batterie 135 au moyen de fils électriques. Tant que l'appareil de contrôle 133 détecte que le doigt de l'utilisateur presse le bouton-poussoir 132, le vibreur 134 est alimenté en énergie électrique provenant de la batterie 135, et des vibrations sont générées et transmises aux poils.

Analyse de revendications

[007] Les vibreurs de l'invention sont très efficaces énergétiquement, et les batteries dans les brosses à dents de l'invention dureront beaucoup plus longtemps que les poils. Comme une brosse à dents avec des poils usés peut blesser son utilisateur, le deuxième mode de réalisation de l'invention permet à l'utilisateur de remplacer une tête de brosse usée. La brosse à dents 200 de la FIG. 2 comprend donc un corps formé d'un manche 230 et d'une tête de brosse remplaçable avec une zone de poils 210, des touffes de poils 220 et un col 211. La tête de brosse remplaçable comprend un trou de raccordement 212 au bout de son col 211. Le trou de raccordement 212 s'engage dans une protubérance de raccordement 231 sur le manche 230, ce qui forme ainsi une section de raccordement. Le trou de raccordement 212 et la protubérance de raccordement 231 n'empêchent pas la transmission des vibrations aux poils. Quand les touffes de poils 220 sont usées, la tête de la brosse peut être retirée du manche 230, et être remplacée par une tête de brosse neuve. En plus de la protubérance de raccordement 231, le manche 230 comprend aussi un bouton-poussoir 232, un appareil de contrôle 233, un vibreur 234 et une batterie 235. Ces éléments fonctionnent exactement comme les éléments correspondants dans le premier mode de réalisation.

Analyse de revendications

[008] Certains utilisateurs n'aiment pas presser un bouton-poussoir alors qu'ils se brossent les dents. Le troisième mode de réalisation de l'invention selon la FIG. 3 fournit par conséquent une alternative au bouton-poussoir dans le manche. La brosse à dents 300 détecte automatiquement que les utilisateurs se brossent les dents au moyen d'un capteur de pression 313. Le capteur de pression 313 se situe dans la zone de poils 310, par exemple en-dessous des touffes de poils 320. Le capteur de pression 313 génère un signal électrique uniquement lorsque l'utilisateur est en train d'appuyer les poils contre ses dents. Ce signal est transmis à l'appareil de contrôle 333, par exemple au moyen d'un fil électrique intégré dans le col 311. Tant que l'appareil de contrôle 333 reçoit ce signal, le vibreur 334 est alimenté en énergie électrique provenant de la batterie 335. La tête de la brosse comprend aussi un trou de raccordement 312 pour recevoir la protubérance de raccordement 331 du manche 330. En conséquence, les vibrations peuvent être transmises aux poils, et les fils électriques passent à travers la protubérance 331 et le trou 312 pour établir la connexion électrique entre le capteur de pression 313 et l'appareil de contrôle 333. En plus de l'appareil de contrôle 333, le manche 330 comprend aussi le vibreur 334 et la batterie 335. Ces éléments fonctionnent exactement comme les éléments correspondants dans les autres modes de réalisation. Comme dans le deuxième mode de réalisation, une tête de brosse usée peut être remplacée en la retirant du manche 330.

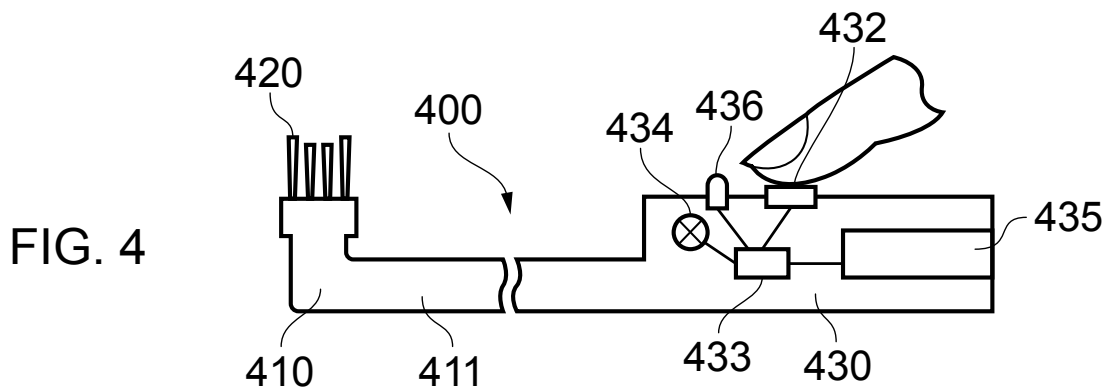
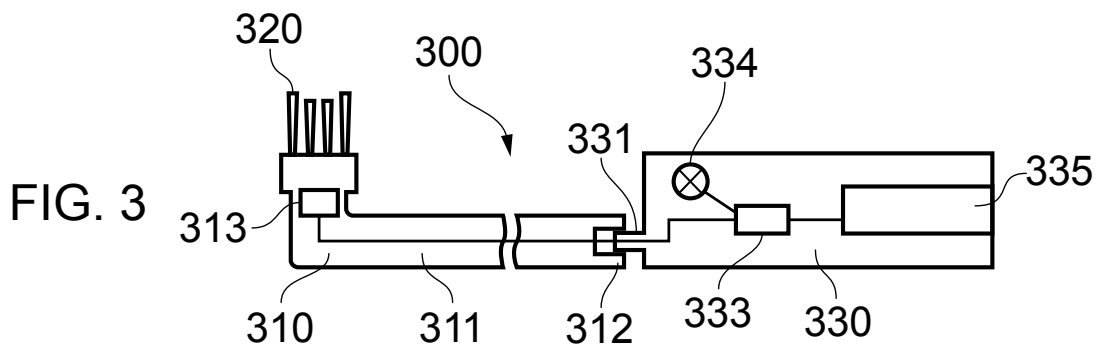
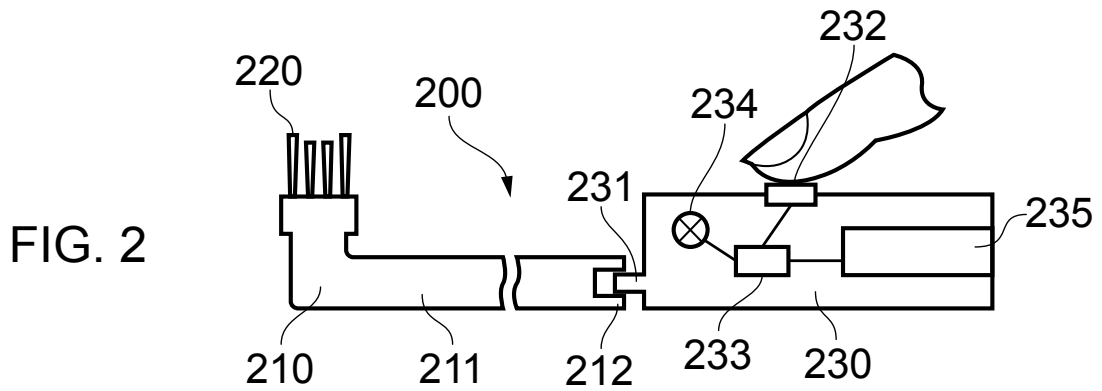
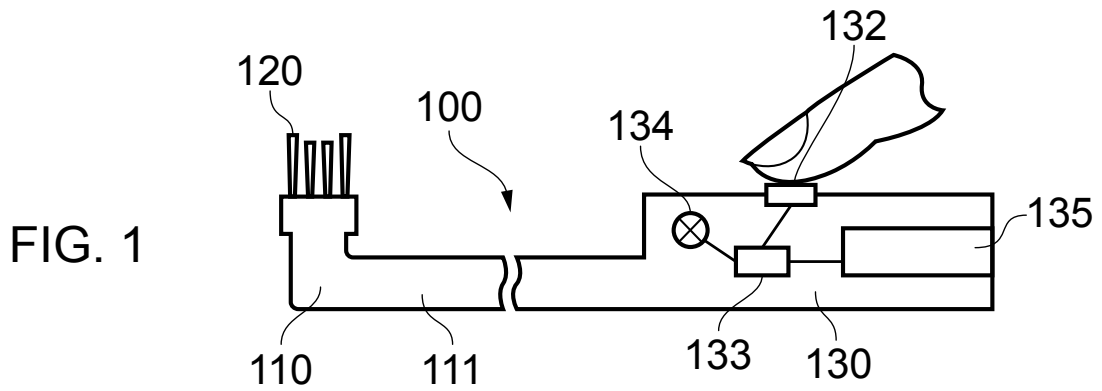
Analyse de revendications

[009] D'après une recherche de marché, les utilisateurs pensent qu'une brosse à dents a une efficacité de nettoyage supérieure si elle a l'air d'être technique. Le vibreur dans les brosses à dents ci-dessus n'étant pas visible, le caractère technique de ces brosses à dents doit être accentué en incorporant des éléments supplémentaires conférant un aspect technique tel qu'une diode électroluminescente (LED). Dans un quatrième mode de réalisation selon la FIG. 4, la brosse à dents 400 comprend un corps de brosse unitaire avec une zone de poils 410, des touffes de poils 420, un manche 430 et un col 411 entre les deux. Dans ce mode de réalisation, le manche 430 contient une LED 436, qui est connectée à un appareil de contrôle 433 au moyen d'un fil électrique. Tant que l'appareil de contrôle 433 détecte que le doigt de l'utilisateur presse le bouton-poussoir 432, tant le vibreur 434 que la LED 436 sont alimentés en énergie électrique provenant de la batterie 435. Quand les utilisateurs se brossent les dents, la LED émet, par exemple, une lumière bleue tant que des vibrations sont générées par le vibreur 434 et transmises aux poils. En plus de la LED 436 et de l'appareil de contrôle 433, le manche 430 comprend aussi le vibreur 434 et la batterie 435. La LED peut aussi être incorporée dans les premier, deuxième et troisième modes de réalisation. La brosse à dents 400 selon le quatrième mode de réalisation peut aussi avoir une tête de brosse remplaçable et une section de raccordement, similaires à celles des brosses à dents des deuxième et troisième modes de réalisation.

[010] Les brosses à dents 100, 200, 300 et 400 selon les modes de réalisation ci-dessus doivent avoir une longueur totale inférieure à 30 cm, et les brosses à dents présentant une tête de brosse remplaçable doivent avoir une longueur totale entre 18 et 25 cm pour des raisons ergonomiques.

Analyse de revendications

Dessins de la demande du client :



Analyse de revendications

Question 11

Pour les questions 11 à 13, considérez que la revendication I est une revendication indépendante unique, et que la revendication I.2 est une revendication dépendante, les revendications étant déposées avec la demande de brevet du client.

- I. Corps pour brosse à dents fournissant une élimination de la plaque dentaire améliorée, le corps ayant une tête de brosse avec une zone de poils assujettissant les touffes de poils, un manche et un col entre la zone de poils et le manche, dans lequel le col est relié au manche, et dans lequel le corps comprend une batterie, un élément fonctionnant électriquement et un moyen de commutation pour alimenter sélectivement en énergie électrique l'élément fonctionnant électriquement à partir de la batterie.

- I.2 Corps pour brosse à dents selon la revendication I, dans lequel la brosse à dents a une longueur totale entre 18 et 25 cm.

Pour chacune des affirmations 11.1 - 11.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 11.1 La brosse à dents du premier mode de réalisation de la demande est couverte par l'étendue de la revendication I.
- 11.2 La brosse à dents du deuxième mode de réalisation de la demande est couverte par l'étendue de la revendication I.
- 11.3 La brosse à dents du troisième mode de réalisation de la demande est couverte par l'étendue de la revendication I.
- 11.4 La brosse à dents du quatrième mode de réalisation de la demande est couverte par l'étendue de la revendication I.

Analyse de revendications

Vous avez trouvé les deux documents suivants D1 et D2 lors d'une recherche d'art antérieur sur internet:

Document D1 (publié en novembre 2013)

[001] Lorsqu'ils se brossent les dents, les adultes, notamment, appuient souvent leurs brosses à dents trop fortement. Cette force excessive peut irriter sérieusement les gencives des utilisateurs. Un objet de la présente invention est de faire prendre conscience à l'utilisateur de cette force excessive.

[002] La brosse à dents de la FIG. 1 comprend une zone de poils 11 dotée de poils 12, qui est reliée à un manche 13. Le manche 13 comprend un appareil de contrôle 14, une batterie 15, une diode électroluminescente (LED) verte 16, et une LED rouge 17. La tête de brosse contient aussi un capteur de pression 18 dans la zone de poils 11, juste en-dessous des poils. L'appareil de contrôle 14 est connecté avec la batterie 15, chacune des LEDs 16 et 17, et le capteur de pression 18 au moyen de fils électriques. Une valeur de pression limite, qui a été déterminée par recherche clinique, est enregistrée dans l'appareil de contrôle 14.

[003] Tant que l'utilisateur appuie les poils contre les dents, le capteur de pression 18 génère un signal électrique. Ce signal est transmis à l'appareil de contrôle 14, converti en une pression mesurée et comparée à la valeur de pression limite. Tant que la pression mesurée est inférieure à la valeur de pression limite, l'appareil de contrôle 14 alimente en énergie électrique la LED verte 16. L'utilisateur est ainsi informé que la brosse ne blesse pas ses gencives. Cependant, si la pression mesurée dépasse la valeur de pression limite, l'appareil de contrôle 14 commute l'alimentation électrique vers la LED rouge 17. L'utilisateur est ainsi alerté qu'il appuie trop fort sur la brosse.

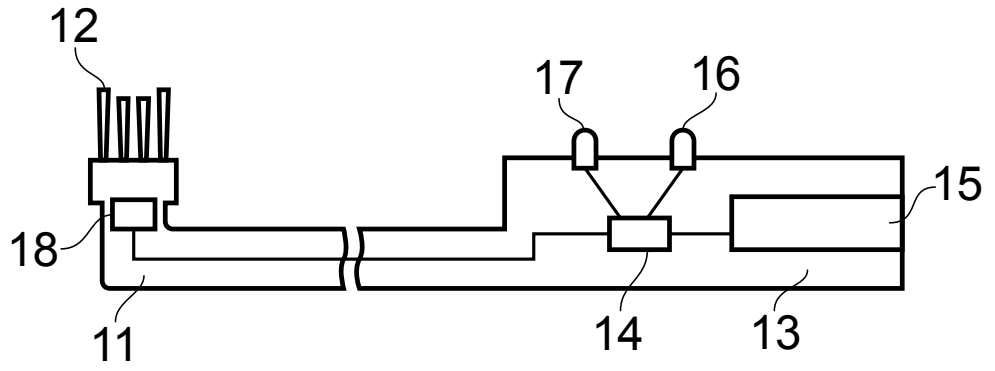
[004] La brosse à dents selon la FIG. 1 présente une longueur totale de 24 cm.

Analyse de revendications

Dessin de D1

D1

FIG. 1



Analyse de revendications

Document D2 (publié en octobre 2013)

[001] Les dentistes recommandent pour le nettoyage des dents, une durée minimum de deux minutes. Autrement, il reste trop de plaque dentaire sur les dents et des caries dentaires peuvent se développer. En particulier, les enfants ont tendance à ne pas se brosser les dents durant suffisamment de temps. Par conséquent, il existe un besoin d'améliorer la brosse à dents pour les enfants. Les corps de brosses à dents pour enfants selon la description suivante sont généralement faites de matières thermoplastiques telles que du polyéthylène, du polypropylène, des polyacryliques ou du polyamide. Les poils de ces brosses à dents sont faits en polyéthylène, en polypropylène ou en polyamide.

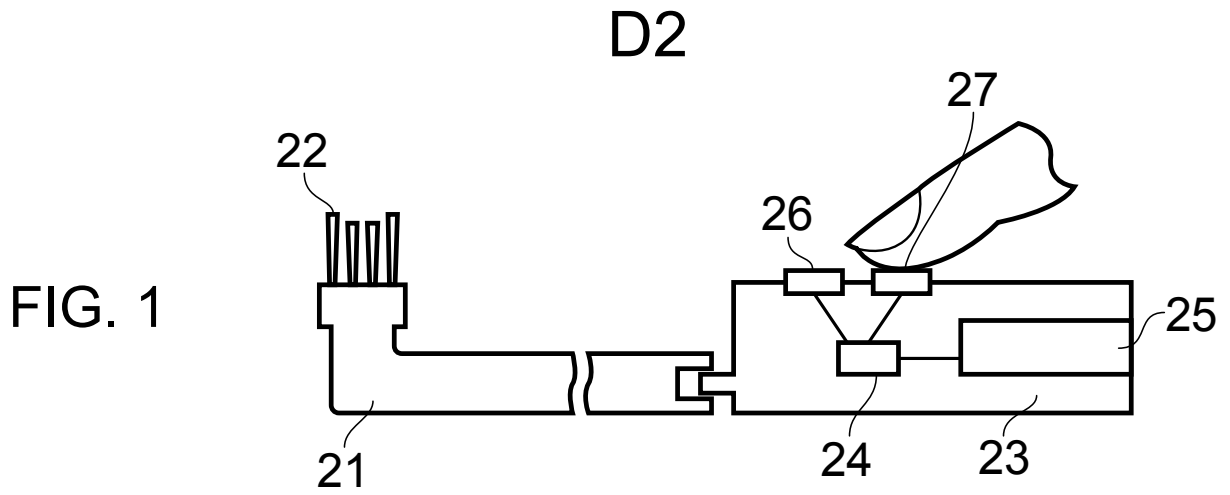
[002] La brosse à dents de la FIG. 1 comprend une tête de brosse remplaçable avec une zone de poils 21 et des poils 22, un manche 23 avec un appareil de contrôle 24 et une batterie 25. Le manche inclut aussi un module de musique 26 avec un haut-parleur et un capteur 27. L'appareil de contrôle 24 est connecté à la batterie 25, au module de musique 26 et au capteur 27 au moyen de fils électriques.

[003] Tant que l'enfant tient la brosse à dents dans sa main, le capteur 27 est en contact avec la peau de l'enfant et génère alors un signal électrique. Ce signal est transmis à l'appareil de contrôle 24 qui alimente ensuite en énergie électrique le module de musique 26 aussi longtemps que l'appareil de contrôle 24 reçoit ce signal. Tant que le module de musique est alimenté en énergie électrique, une mélodie est diffusée via le haut-parleur, dont les vibrations sont converties en vibrations de l'air. La durée maximum de la mélodie est de deux minutes. Les enfants veulent écouter la mélodie en entier et seront donc motivés pour se brosser les dents assez longtemps.

[004] La tête de brosse remplaçable comprend un trou de raccordement, qui coopère avec une protubérance de raccordement sur le manche. Lorsque les poils 22 sont usés, la tête de la brosse peut être retirée du manche 23, et être remplacée par une tête de brosse neuve. Une brosse à dents pour enfants, telle qu'une brosse à dents selon la FIG. 1, doit avoir une longueur totale de 13, 14, 15 ou 16 cm afin de permettre aux petits enfants de tenir leur brosse à dents.

Analyse de revendications

Dessin de D2



Analyse de revendications

Question 12

Pour chacune des affirmations 12.1 - 12.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 12.1 D1 divulgue un moyen de commutation pour alimenter sélectivement en énergie électrique un élément fonctionnant électriquement à partir d'une batterie.
- 12.2 L'objet de la revendication I est nouveau par rapport à D1.
- 12.3 D2 ne divulgue ni explicitement, ni implicitement une élimination de la plaque dentaire améliorée.
- 12.4 L'objet de la revendication I est nouveau par rapport à D2.

Question 13

Pour chacune des affirmations 13.1 - 13.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 13.1 La revendication dépendante I.2 couvre une brosse à dent selon la revendication I, ayant une longueur de 24 cm.
- 13.2 La caractéristique additionnelle "une longueur totale entre 18 et 25 cm" dans la revendication dépendante I.2 est nouvelle par rapport à D1.
- 13.3 Le document D2 divulgue une brosse à dents pour enfants ayant une longueur de 15 cm, un corps fait de polypropylène et des poils faits de polypropylène.
- 13.4 La revendication I couvre aussi des brosses à dents dans lesquelles les touffes de poils sont liées à la tête de brosse dans une étape séparée après que le corps ait été produit.

Analyse de revendications

Question 14

Pour les questions 14 to 17, considérez que la revendication II est une revendication indépendante unique, et que les revendications II.2 to II.5 sont des revendications dépendantes, les revendications étant déposées avec la demande de brevet du client.

- II. Brosse avec un corps, dans laquelle le corps comprend une tête de brosse avec une zone de poils, des touffes de poils assujetties à la zone de poils, un manche et un col entre la zone de poils et le manche, dans laquelle le col est relié au manche, et dans laquelle le corps comprend une batterie et un élément fonctionnant électriquement, caractérisée en ce que l'élément fonctionnant électriquement est un vibreur fonctionnant électriquement.
- II.2 Brosse selon la revendication II, dans laquelle le col est relié au manche au moyen d'une section de raccordement.
- II.3 Brosse selon la revendication II, dans laquelle le corps comprend un moyen de commutation, par exemple un bouton-poussoir, pour alimenter sélectivement en énergie électrique l'élément fonctionnant électriquement à partir de la batterie.
- II.4 Brosse selon la revendication II, dans laquelle le corps comprend un bouton-poussoir et un appareil de contrôle, pour alimenter sélectivement en énergie électrique l'élément fonctionnant électriquement à partir de la batterie.
- II.5 Brosse selon la revendication II, dans laquelle la brosse est conçue pour un usage humain.

Analyse de revendications

Pour chacune des affirmations 14.1 - 14.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 14.1 La brosse à dents du premier mode de réalisation de la demande est couverte par l'étendue de la revendication II.
- 14.2 La brosse à dents du deuxième mode de réalisation de la demande est couverte par l'étendue de la revendication II.2.
- 14.3 La brosse à dents du troisième mode de réalisation de la demande est couverte par l'étendue de la revendication II.3.
- 14.4 La brosse à dents du troisième mode de réalisation de la demande est couverte par l'étendue de la revendication II.4.

Question 15

Pour chacune des affirmations 15.1 - 15.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 15.1 La revendication II.3 exclut le fait que la brosse contient un capteur de pression.
- 15.2 La revendication II.4 exclut le fait que la brosse contient un vibreur fonctionnant électriquement.
- 15.3 La revendication II.4 est limitée à une brosse avec un vibreur dans le manche.
- 15.4 La revendication II.2 exclut le fait que les fils électriques sont présents dans la tête de brosse.

Analyse de revendications

Le rapport de recherche européen établi par l'Office Européen des Brevets cite les documents D3 et D4.

Document D3 (publié en novembre 2013)

[001] La présente invention concerne des brosses à dents pour humains adultes. Les brosses à dents sont utilisés en combinaison avec du dentifrice pour éliminer la plaque dentaire des dents.

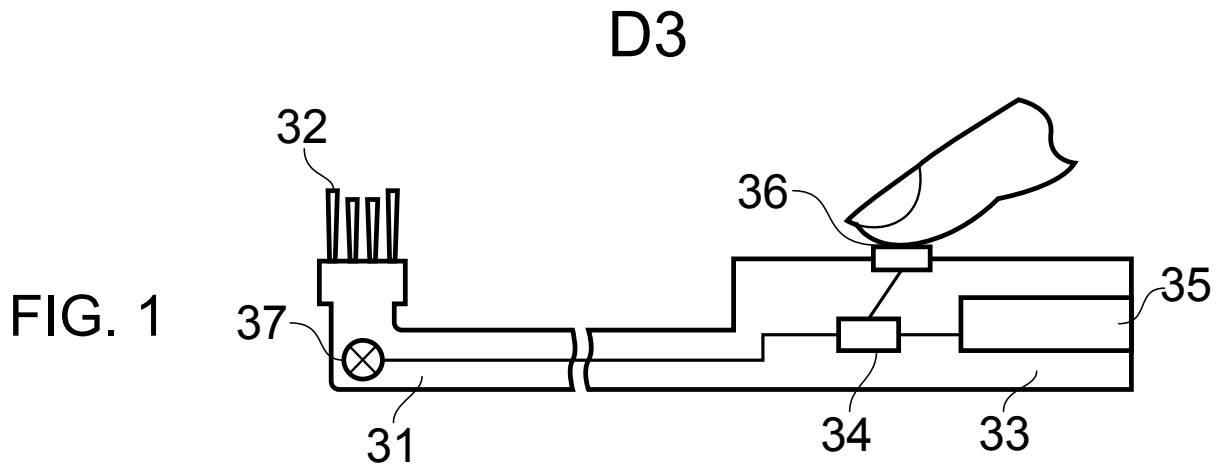
[002] Un objet de la présente invention est de fournir des brosses à dents qui empêchent que la plaque dentaire reste sur les dents. La présente invention est basée sur la découverte surprenante que la quantité de plaque dentaire éliminée peut être augmentée par la transmission de vibrations supplémentaires aux poils de la brosse à dents. Ces vibrations sont générées par un vibreur électrique dans la brosse à dents. La localisation du vibreur directement en-dessous des poils est requise pour une transmission optimale des vibrations aux poils.

[003] La brosse à dents de la FIG. 1 comprend une tête de brosse avec une zone de poils 31 et des poils 32, et un manche 33 avec un appareil de contrôle 34, une batterie 35 et un bouton-poussoir 36. Un vibreur électrique 37 est situé dans la zone de poils 31, juste en-dessous des poils. L'appareil de contrôle 34 est connecté avec la batterie 35, le bouton-poussoir 36 et le vibreur 37 au moyen de fils électriques. Tant que l'appareil de contrôle 34 détecte que le doigt de l'utilisateur presse le bouton-poussoir 36, le vibreur 37 est alimenté en énergie électrique par un fil électrique, et des vibrations sont générées et transmises aux poils. Ainsi, la quantité de plaque dentaire éliminée peut être augmentée.

[004] La brosse à dents selon la FIG. 1 a une longueur totale de 24 cm.

Analyse de revendications

Dessin de D3



Analyse de revendications

Document D4 (publié en novembre 2013)

[001] Les dents des animaux dangereux du zoo, tels que des tigres et des lions, ont besoin d'être nettoyées régulièrement par des soigneurs animaliers. Avant d'effectuer le nettoyage des dents, ces animaux sont mis sous calmant léger afin de les apaiser. Il a été découvert de manière surprenante que des brosses à dents vibrantes maintenaient les animaux de zoo calmes lors du nettoyage des dents. Ainsi on diminue de manière significative le risque que les soigneurs animaliers soient blessés au cours du nettoyage des dents des animaux dangereux du zoo.

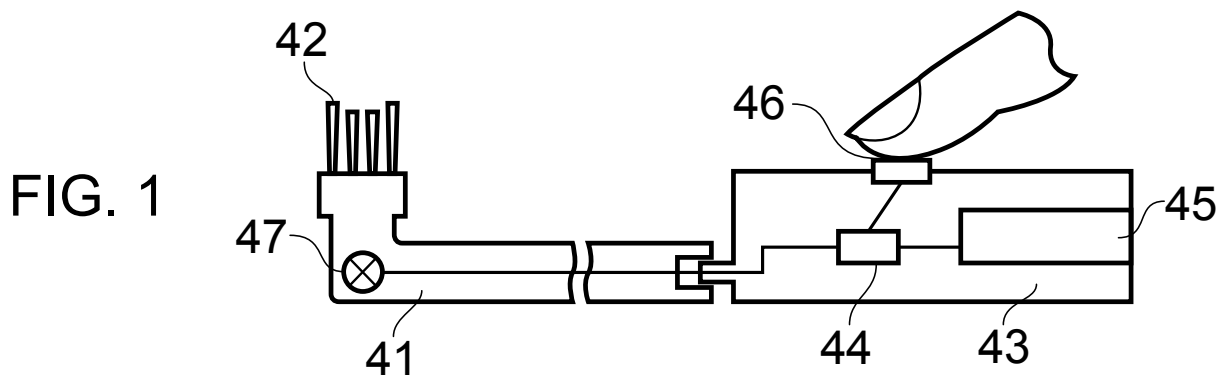
[002] Dans un premier mode de réalisation montré dans la FIG. 1, la brosse à dents comprend un manche 43 et une tête de brosse séparée avec une zone de poils 41, des poils 42 et un col. La tête de brosse est reliée au manche 43 au moyen d'un trou de raccordement au bout de la tête de la brosse, qui s'adapte sur une protubérance de raccordement sur le manche 43. La tête de brosse devient alors remplaçable. En plus de la protubérance de raccordement, le manche 43 comprend un appareil de contrôle 44, une batterie 45 et un bouton-poussoir 46. Le bouton-poussoir 46 permet à l'appareil de contrôle 44 d'agir comme moyen de commutation pour allumer/éteindre un vibreur 47. Le vibreur 47 est situé à l'intérieur de la tête de brosse, en-dessous des poils 42. Des fils électriques respectifs passent à travers la protubérance de raccordement et le trou de raccordement pour établir une connexion électrique entre le vibreur 47 et l'appareil de contrôle 44. Tant que l'appareil de contrôle 44 détecte que le doigt du soigneur animalier presse le bouton-poussoir 46, le vibreur 47 est alimenté en énergie électrique, et des vibrations sont générées et transmises aux poils. Ainsi, l'animal est apaisé, et un nettoyage des dents en toute sécurité devient possible.

[003] La longueur totale minimum de la brosse à dents est 40 cm afin d'établir une distance sûre entre l'animal et le soigneur animalier. Afin de réduire encore le risque pour le soigneur animalier, des têtes de brosse avec un col beaucoup plus long doivent être reliées au manche de sorte que le soigneur animalier soit plus éloigné de l'animal dangereux au cours du nettoyage des dents.

Analyse de revendications

[004] Bien que ce modèle de brosse soit décrit pour le nettoyage des dents des animaux, la longueur totale minimum de 40 cm présente l'avantage supplémentaire qu'une telle longue brosse peut être aussi utilisée pour d'autres buts. Dans un second mode de réalisation, le vibreur 47 se situe dans le manche de la brosse, où les vibrations générées par le vibreur 47 sont perçues comme plaisantes quand la brosse est utilisée pour gratter un dos humain pendant une douche.

D4



Analyse de revendications

Question 16

Pour chacune des affirmations 16.1 - 16.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 16.1 Le document D4 n'est pas utilisable pour attaquer la nouveauté de la revendication II, car il concerne le nettoyage des dents des animaux du zoo.
- 16.2 La caractéristique additionnelle "dans laquelle la brosse est conçue pour un usage humain" dans la revendication II.5 différencie la revendication du document D4.
- 16.3 L'introduction du disclaimer "dans laquelle la brosse n'est pas destinée à être utilisée sur des animaux dangereux du zoo, tels que des tigres et des lions" dans la revendication II au cours de l'examen quant au fond est admissible selon l'Article 123(2) CBE.
- 16.4 L'objet de la revendication II.2 est nouveau par rapport à D4.

Analyse de revendications

Question 17

Pour chacune des affirmations 17.1 - 17.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 17.1 L'introduction de la caractéristique "dans laquelle le corps comprend un bouton-poussoir pour alimenter sélectivement en énergie électrique l'élément fonctionnant électriquement à partir de la batterie" dans la revendication II au cours de l'examen quant au fond est admissible selon l'Article 123(2) CBE.
- 17.2 L'introduction de la caractéristique "dans laquelle le corps comprend un bouton-poussoir dans le manche et un capteur de pression dans la zone de poils" dans la revendication II au cours de l'examen quant au fond est admissible selon l'Article 123(2) CBE.
- 17.3 L'introduction de la caractéristique "dans laquelle la brosse est une brosse à dents destinée à un usage humain" dans la revendication II au cours de l'examen quant au fond est admissible selon l'Article 123(2) CBE.
- 17.4 L'introduction de la caractéristique "dans laquelle le vibreur fonctionnant électriquement se situe dans le manche" dans la revendication II au cours de l'examen quant au fond constitue une généralisation intermédiaire.

Analyse de revendications

Question 18

Pour les questions 18 to 20, considérez que la revendication III est une revendication indépendante unique déposée avec la demande de brevet du client.

III. Brosse à dents avec un corps, dans laquelle le corps comprend une tête de brosse avec une zone de poils, des touffes de poils assujetties à la zone de poils, un manche et un col entre la zone de poils et le manche, dans laquelle le col est relié au manche au moyen d'une section de raccordement, et dans laquelle le corps comprend une batterie et un élément fonctionnant électriquement, et dans laquelle la batterie se situe dans le manche, caractérisée en ce que :

- l'élément fonctionnant électriquement est un vibreur fonctionnant électriquement situé dans le manche ;
- la section de raccordement comprend un trou de raccordement et une protubérance de raccordement ; et
- la brosse à dents a une longueur totale entre 18 et 25 cm.

Analyse de revendications

Pour chacune des affirmations 18.1 - 18.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 18.1 Selon la demande de brevet du client, un effet technique résultant de la caractéristique "la section de raccordement comprend un trou de raccordement et une protubérance de raccordement" de la revendication III peut être identifié comme le remplacement de la tête de la brosse.
- 18.2 En considérant D2 comme état de la technique potentiellement le plus proche, et en appliquant l'approche problème-solution, le problème technique objectif lié à la caractéristique "l'élément fonctionnant électriquement est un vibreur fonctionnant électriquement situé dans le manche" de la revendication III peut être formulé comme celui de permettre un remplacement facile de la tête de la brosse.
- 18.3 Selon la demande de brevet du client, un effet technique résultant de la caractéristique "vibreur fonctionnant électriquement" de la revendication III peut être identifié comme étant la transmission de vibrations supplémentaires aux poils.
- 18.4 La caractéristique technique "l'élément fonctionnant électriquement est un vibreur fonctionnant électriquement situé dans le manche" différencie la revendication III du document D2.

Analyse de revendications

Question 19

Pour chacune des affirmations 19.1 - 19.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 19.1 Par rapport à D3 comme état de la technique potentiellement le plus proche, la formulation en deux-parties de la revendication III est correcte.
- 19.2 Par rapport à D3 comme état de la technique potentiellement le plus proche, l'homme du métier aurait pris en considération une combinaison avec D2 pour envisager une section de raccordement comprenant un trou de raccordement et une protubérance de raccordement entre le col et le manche de la brosse à dents.
- 19.3 D2 suggère à l'homme du métier de placer le vibreur de D3 dans le manche.
- 19.4 Un argument valable pour justifier les raisons pour lesquelles l'homme du métier combinerait D2 et D3, est que les deux documents concernent des brosses à dents d'enfants.

Question 20

Pour chacune des affirmations 20.1 - 20.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse:

- 20.1 La formulation en deux-parties de la revendication III est correcte par rapport à D4.
- 20.2 D4 suggère de procéder au brossage de ses dents en utilisant une brosse avec un vibreur fonctionnant électriquement dans le manche.
- 20.3 D4 est l'état de la technique le plus proche pour l'objet de la revendication III.
- 20.4 Une combinaison du premier mode de réalisation et du second mode de réalisation de D4 rend l'objet de la revendication III évident.

Annexe 1

2016

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29						

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2016	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2016	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	25.03.2016	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	28.03.2016	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	27.04.2016		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	05.05.2016	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	16.05.2016	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	26.05.2016	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2016	x		
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	03.10.2016	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2016	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2016	x	x	x

Annexe 2

2017

JANVIER <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr> <tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr> <tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr> <tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr> <tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						FEVRIER <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr> <tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td></tr> <tr><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td></tr> <tr><td>27</td><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28						MARS <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr> <tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td></tr> <tr><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td></tr> <tr><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			AVRIL <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td></tr> <tr><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr> <tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td></tr> <tr><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
						1																																																																																																																																																																												
2	3	4	5	6	7	8																																																																																																																																																																												
9	10	11	12	13	14	15																																																																																																																																																																												
16	17	18	19	20	21	22																																																																																																																																																																												
23	24	25	26	27	28	29																																																																																																																																																																												
30	31																																																																																																																																																																																	
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
		1	2	3	4	5																																																																																																																																																																												
6	7	8	9	10	11	12																																																																																																																																																																												
13	14	15	16	17	18	19																																																																																																																																																																												
20	21	22	23	24	25	26																																																																																																																																																																												
27	28																																																																																																																																																																																	
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
		1	2	3	4	5																																																																																																																																																																												
6	7	8	9	10	11	12																																																																																																																																																																												
13	14	15	16	17	18	19																																																																																																																																																																												
20	21	22	23	24	25	26																																																																																																																																																																												
27	28	29	30	31																																																																																																																																																																														
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
					1	2																																																																																																																																																																												
3	4	5	6	7	8	9																																																																																																																																																																												
10	11	12	13	14	15	16																																																																																																																																																																												
17	18	19	20	21	22	23																																																																																																																																																																												
24	25	26	27	28	29	30																																																																																																																																																																												
MAI <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr> <tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr> <tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr> <tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr> <tr><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					JUIN <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr> <tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr> <tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr> <tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30			JUILLET <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td></tr> <tr><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr> <tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td></tr> <tr><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td></tr> <tr><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							AOUT <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td></tr> <tr><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td></tr> <tr><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td></tr> <tr><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
1	2	3	4	5	6	7																																																																																																																																																																												
8	9	10	11	12	13	14																																																																																																																																																																												
15	16	17	18	19	20	21																																																																																																																																																																												
22	23	24	25	26	27	28																																																																																																																																																																												
29	30	31																																																																																																																																																																																
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
			1	2	3	4																																																																																																																																																																												
5	6	7	8	9	10	11																																																																																																																																																																												
12	13	14	15	16	17	18																																																																																																																																																																												
19	20	21	22	23	24	25																																																																																																																																																																												
26	27	28	29	30																																																																																																																																																																														
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
					1	2																																																																																																																																																																												
3	4	5	6	7	8	9																																																																																																																																																																												
10	11	12	13	14	15	16																																																																																																																																																																												
17	18	19	20	21	22	23																																																																																																																																																																												
24	25	26	27	28	29	30																																																																																																																																																																												
31																																																																																																																																																																																		
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
	1	2	3	4	5	6																																																																																																																																																																												
7	8	9	10	11	12	13																																																																																																																																																																												
14	15	16	17	18	19	20																																																																																																																																																																												
21	22	23	24	25	26	27																																																																																																																																																																												
28	29	30	31																																																																																																																																																																															
SEPTEMBRE <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr> <tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr> <tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr> <tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		OCTOBRE <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr> <tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr> <tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr> <tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr> <tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						NOVEMBRE <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr> <tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td></tr> <tr><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td></tr> <tr><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				DECEMBRE <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td><td>D</td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr> <tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr> <tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr> <tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr> </table>	L	M	M	J	V	S	D					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
				1	2	3																																																																																																																																																																												
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																												
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																												
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																												
25	26	27	28	29	30																																																																																																																																																																													
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
						1																																																																																																																																																																												
2	3	4	5	6	7	8																																																																																																																																																																												
9	10	11	12	13	14	15																																																																																																																																																																												
16	17	18	19	20	21	22																																																																																																																																																																												
23	24	25	26	27	28	29																																																																																																																																																																												
30	31																																																																																																																																																																																	
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
		1	2	3	4	5																																																																																																																																																																												
6	7	8	9	10	11	12																																																																																																																																																																												
13	14	15	16	17	18	19																																																																																																																																																																												
20	21	22	23	24	25	26																																																																																																																																																																												
27	28	29	30																																																																																																																																																																															
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																																																												
				1	2	3																																																																																																																																																																												
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																												
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																												
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																												
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																												

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany – Epiphanie	06.01.2017	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	14.04.2017	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	17.04.2017	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	27.04.2017		x	
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail	01.05.2017	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2017		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	25.05.2017	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	05.06.2017	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	15.06.2017	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day – Assomption	15.08.2017	x		
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	03.10.2017	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day – Toussaint	01.11.2017	x	x	x
1. Weihnachtstag – Christmas Day - Jour de Noël	25.12.2017	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2017	x	x	x